

## Cour des comptes

### **Arrêté du 10 juillet 2019 portant affectation des conseillers de chambre régionale des comptes recrutés au tour extérieur au titre des années 2018 et 2019 (chambres régionales des comptes)**

NOR : CPTP1918750A

Par arrêté du Premier président de la Cour des comptes en date du 10 juillet 2019, les conseillers de chambre régionale des comptes recrutés en application de l'article L. 221-4 du code des juridictions financières au titre des années 2018 et 2019 choisiront leur affectation parmi les juridictions énumérées ci-après :

- Chambre régionale des comptes Hauts-de-France (Arras) : 1 poste.
- Chambre régionale des comptes Île-de-France (Noisiel) : 1 poste.
- Chambre régionale des comptes Grand Est (Metz) : 1 poste.
- Chambre régionale des comptes Normandie (Rouen) : 1 poste.
- Chambre régionale des comptes Antilles-Guyane (Les Abymes) : 1 poste.